

à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, peuvent s'organiser en mouvements politiques. Les rebelles du FPR ont rejeté l'ouverture démocratique du président rwandais. Hier sur notre antenne, un représentant du FPR déclarait que les propositions du chef de l'Etat rwandais n'étaient pas crédibles. Aujourd'hui, le chef de la diplomatie rwandaise monte au créneau. Les rebelles ont peur de la démocratie, c'est ce que déclare Casimir Bizimungu, le MAE rwandais.

Itw de Casimir Bizimungu :

« Nous sommes étonnés que les membres de l'organisation inkotanyi se refusent à une ouverture vers la démocratie parce que depuis l'attaque perpétuée le 1^{er} octobre, ils disaient qu'ils voulaient établir une démocratie dans ce pays. Et si nous faisons une ouverture, c'est pour leur permettre d'entrer dans le jeu démocratique. Mais nous avons l'impression qu'ils ont peur de la démocratie. Ils ont peur de la démocratie. Qu'ils viennent au Rwanda, qu'ils viennent aux élections. Je ne suis pas prophète mais je doute fort qu'ils puissent d'ailleurs même gagner ces élections. Elles seront honnêtes, ouvertes, supervisées de manière internationale mais je doute que ces gens puissent les gagner. Et je crois que c'est pour cela qu'ils ont peur. »

118/ Afrique soir (1990 JAF 0319 D)

P = Jean Diatta

T= pas de Rwanda dans les titres

Invité Afrique soir : Abbé Josepha Itimana, secrétaire général de la commission épiscopale pour la pastorale de jeunes.

Depuis le début du conflit, on s'est aperçu que des enfants parfois très jeunes étaient utilisés dans les combats par les rebelles. Au micro de Muriel Pomponne, l'abbé Itimana nous parle de ce phénomène.

Itw de l'abbé Josepha Itimana (Muriel Pomponne) :

« Nous désapprouvons et condamnons l'agression du Rwanda par des bandes armées qui sont venues de l'Ouganda. Deuxièmement, nous dénonçons le fait que ces bandes armées ont utilisé des enfants dans leur attaque contre le Rwanda. La troisième chose, c'est qu'ils ont utilisé la drogue pour exploiter ces enfants. Et les enfants n'étaient même pas conscients des faits pour lesquels ils avaient enrôlés. Nous avons pris contact avec cinq enfants, l'un avait 16 ans, un autre 14, un autre 15, un autre 18 et un autre 13 ans. Celui de 18 ans est entré dans l'armée à 8 ans. On leur a demandé. Ils nous ont raconté comment ça s'est passé. Il y en a un qui a été pris par ces bandes armées chez lui, il était un petit éleveur. On a dit : voilà, tu vas nous montrer le chemin. Il les a accompagnés. Arrivé plus loin, on a dit : voilà, on va t'enrôler, tu vas apprendre pendant deux semaines à manier les armes et voilà tu vas te battre... Un autre... beaucoup d'enfants sont morts pendant cette guerre. L'un des enfants disait que, dans son groupe, ils étaient près de 2000, mais la moitié c'était quand même des enfants.

(Q. de M.P. : Est-ce que des enfants ont été aussi enrôlés par les FAR à votre connaissance ?)

Non, non, non, non, non, non. Ca ne s'est pas fait au Rwanda ça.

(Q. de M.P. : Il y a eu beaucoup d'arrestations à Kigali pendant cette période de troubles. Est-ce que des enfants se sont retrouvés en prison ?)

Non. Ceux qui étaient arrêtés, c'étaient des gens qui étaient suspectés d'avoir collaboré avec les attaquants mais les enfants dans cette action n'étaient pas impliqués.

(Q. de M.P. : Il y a aussi eu beaucoup de mouvements de population, des réfugiés, alors est-ce que des jeunes ont été concernés ?)

Les jeunes, oui, concernés au sens où cette attaque a déstabilisé la société rwandaise, surtout en ville. Au Rwanda, la majorité, c'est quand même la jeunesse. Une jeunesse qui a beaucoup de difficultés au plan socio-économique et qui, en ville, essaye de se débattre, essaye de survivre. Mais pour le moment, tout cela a été arrêté à cause de l'insécurité, à cause de l'attaque. Donc ces jeunes ont subi les conséquences de la guerre. Actuellement, on commence à renvoyer tous les jeunes, qui sont dans les villes, dans leur commune d'origine. Or la marché du travail se trouve normalement en ville. Vous voyez qu'ils sont déstabilisés ces jeunes-là.

(Q. de M.P. : Alors qu'est-ce que vous demandez au gouvernement rwandais ?)

On a interpellé le gouvernement, les parents, les responsables des mouvements de jeunes. Que tout ce monde-là, que nous soyons vigilants pour pouvoir continuer à aider nos jeunes et à ne pas prendre de mesures qui les déstabilisent de plus en plus. Et ceux qui peuvent financièrement, disons, qui peuvent donner quelque chose pour aider tous ces enfants qui sont déstabilisés par la guerre.

(Q. de M.P. : Vous avez des centres de jeunes pour récupérer par ex. les orphelins, ceux qui sont dispersés un peu ?)

Il y a plusieurs centres pour les enfants de la rue à Kigali, à Butare, à Ruhengeri, à Gitarama où nous sommes.

(Q. de M.P. : Qu'est-ce que vous faites concrètement pour ces jeunes ?)

Pour le moment, ce qu'on a commencé à faire, on a fait un appel, on a ouvert un compte, qui sera géré par les responsables des mouvements des jeunes. Et c'est ce fond qui va aider ces enfants victimes de la guerre.

(Q. de M.P. : Concrètement, à quoi va servir cet argent ?)

Les cas des maladies, les cas des enfants de la rue qu'il faut mettre quelque part. Maintenant, il y a des jeunes qui ont perdu leur travail... il faudra appuyer certains de ces jeunes... Il faudra être vigilant pour discerner en quoi on peut utiliser l'argent. Mais surtout, leur redonner un peu du courage qu'ils avaient avant pour lutter dans cette vie qui n'est pas si facile. »

- Journaux Afrique du 17 novembre 90 (1990 JAF 0321)

119/ Afrique matin (1990 JAF 0321 B)

P = Kamel Djaidier

T = Les combats se poursuivent à la frontière avec l'Ouganda.

P : Le conflit s'enlise. Aujourd'hui Kampala hausse le ton et menace de réagir sur le terrain si les soldats rwandais continuent de traverser la frontière pour poursuivre les maquisards.

Corr. de Jean Hélène de Nairobi :

« C'est un officier de l'armée ougandaise qui affirmait hier à Kabale, ville frontalière, que des centaines de civils ougandais avaient du fuir leur village devant les combats qui opposaient soldats rwandais et rebelles du FPR...ajoutant que Kigali ne devrait pas mêler ses voisins à ce conflit strictement intérieur...A Kigali, on s'est empressé de démentir, indiquant que ces prétendus raids n'étaient que des provocations des rebelles, qui cherchent à brouiller le Rwanda avec ses voisins. Quoi qu'il en soit, Kampala vient de reconnaître implicitement que les rebelles se servent de l'Ouganda comme d'une base arrière et que la frontière n'est pas aussi hermétique que ne le dit Yoweri Museveni. Le risque de voir l'Ouganda intervenir dans ce conflit semble toutefois assez minime. Les menaces brandies par cet officier ougandais fait partie de ces pressions exercées par Kampala pour amener le Rwanda à négocier avec les rebelles... »

P : La Croix rouge internationale s'est rendu sur place pour évaluer la situation des populations civiles ainsi que celle des personnes emprisonnées par les autorités de Kigali.

Itw de Catherine Pelissier du CICR :

« Nous avons visité au Rwanda 4502 personnes dans 25 lieux de détention. Et ces visites ont eu lieu selon les critères du CICR, c'est-à-dire que chaque détenu était vu seul, sans témoin, et qu'un des médecins CICR assistait à ces entretiens. Le CICR a déjà entrepris de rétablir des liens entre les détenus et leurs familles. Ce sont des messages écrits qui sont transmis...Une seconde série de visite va commencer d'ici la fin du mois afin d'assurer à ces témoins une protection dont ils ont besoin... »

120/ Afrique midi (1990 JAF 0321 C)

P = Philippe Leymarie

T = L'Ouganda menace de riposter face aux incursions de soldats rwandais qui poursuivent les rebelles sur son territoire.

Corr. de Jean Hélène de Nairobi :

Diffusée le matin

- Journaux Afrique du 21 novembre 90 (1990 JAF 0325)

121/ Afrique matin (1990 JAF 0325 B)

P = Yves Rocle

P : L'armée régulière poursuit ses opérations de ratissage dans le nord du pays. Dans le même temps, les présidents ougandais et rwandais se sont rencontrés hier à la frontière entre leurs deux pays. L'Ougandais Museveni a déclaré que les rebelles rwandais repoussés vers son pays étaient maintenant désarmés et qu'ils se trouvaient dans la ville de Mbarara dans le sud-ouest de l'Ouganda.

- Journaux Afrique du 22 novembre 90 (1990 JAF 0326)

122/ Afrique midi (1990 JAF 0326 C)

P = Jean Karim Fall

T = Des contacts entre le gouvernement rwandais et les rebelles du FPR au Zaïre depuis hier.

P : On négocie au Rwanda. Des membres du gouvernement rwandais et des représentants du FPR ont commencé hier au Zaïre une série de négociations sous l'égide du président Mobutu. Les deux parties discutent du cessez le feu et de son application, si on en croit en tout cas le président zaïrois. Cela dit, il s'agit de contacts préliminaires. En aucun cas, de véritables négociations de paix. Et cela si l'on en croit Christophe Mpfizi, directeur de l'office national d'information du Rwanda.

Itw de Christophe Mphizi, directeur de l'office national d'information du Rwanda (Monique Mas) :

« Les officiels n'ont aucun mandat de négociations...il s'agit de mettre sur pied ce corps d'officiers observateurs en attendant la mise en place d'une force d'interposition...Il n'y a donc pas de négociations d'aucune sorte à Goma.

(Q. de M. M. : Est-ce que les autorités rwandaises ont des contacts avec le FPR d'une manière plus directe que celle-ci ?)

Des contacts par personne interposée, certainement. Le président rwandais a laissé cette ouverture que, dans le cadre de l'ouverture politique et la mise en place du multipartisme au Rwanda, le gouvernement rwandais a accepté de dialoguer avec l'opposition externe et interne, s'il y en a une, pour trouver les modalités de mettre en place un système pluraliste et démocratique. Dans ce cadre, le gouvernement rwandais a accepté que le président Mobutu serve d'intermédiaire. »

- Journaux Afrique du 23 novembre 90 (1990 JAF 0327)

123/ Afrique matin (1990 JAF 0327 A)

P = Yves Rocle

P : Des membres du gouvernement rwandais et des représentants du FPR discutent depuis hier à Goma. C'est ce qu'annonce la radio nationale zaïroise.

- Journaux Afrique du 24 novembre 90 (1990 JAF 0328)

124/ Afrique midi (1990 JAF 0328 C)

P = Jean Karim Fall

P : Les négociations entre les frères ennemis rwandais se sont ouvertes depuis quelques jours au Zaïre. Il s'agit de négociations préliminaires en attendant les véritables négociations politiques. Les rebelles du FPR rappellent leurs conditions. Ils demandent un cessez le feu et la mise en place d'un gouvernement de transition.

Itw de Tito Rutaremara, un des responsables du FPR (Monique Mas) :

« Nous proposons un cessez le feu et des négociations, puis un gouvernement provisoire qui comprendrait tous les patriotes rwandais de toute tendance. Mais ce nous voulons vraiment, c'est l'unité du pays, la démocratie. Nous voulons discuter sur ces points-là. Toutes nos conditions doivent amener à cela. ... (incompréhensible) ... la date nous importe peu pourvu qu'il y ait des possibilités de se rencontrer et parler avec nos adversaires. »

- Journaux Afrique du 26 novembre 90 (1990 JAF 0330)

125/ Afrique matin (1990 JAF 0330 A)

P = Kamel Djaidar

P : Au Rwanda, une composante de la vie politique tente de se faire une place. L'Union du peuple rwandais, une formation créée tout récemment par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Kigali. Un parti qui souhaite participer aux discussions entre les rebelles et le gouvernement qui se tiennent actuellement.

Itw de Emmanuel Twagilimana, secrétaire général de l'Union du peuple rwandais (Quentin Dickinson) :

« Nous ne sommes pas dans l'opposition armée, nous sommes au sein de l'UPR et nous voulons participer dans le cadre de l'UPR à la discussion politique permise par le président Habyarimana et à l'instauration des réformes politiques du pays.

(Q. de Q.D. : Alors c'est plutôt mal parti pour vous parce que vous ne participez pas aux discussions de Goma ?)

Comment voulez-vous. On n'a pas été associé mais je ne peux pas dire non plus que c'est mal parti parce que les discussions de Goma engagent les deux parties, les réfugiés et les représentations d'une part et d'autre part, le gouvernement rwandais. Un succès pour nous, c'est l'entente, le dialogue honnête entre frères qui se combattent l'un, l'autre. S'ils pouvaient arriver à se comprendre, nous avons peur que ce ne soit qu'un dialogue de sourd. »

P : Voilà, du pessimisme donc.

Décembre 1990

P = présentateur

T = titres du journal

- Journaux Afrique du 21 décembre 90 (1990 JAF 0355)

126/ Afrique matin (1990 JAF 0355 A)

P = Yves Rocle

T = Une conférence de presse hier à Bruxelles. Des dirigeants du FPR accusent le président Habyarimana d'avoir fait échec à la rencontre de Goma en novembre dernier.

P : Parmi les dirigeants du FPR, Pasteur Bizimungu qui a participé aux négociations de novembre dernier avec le gouvernement de Kigali à Goma. La rencontre avait eu lieu sous l'égide du président Mobutu, et elle n'avait rien donné. Selon M. Bizimungu, l'échec est dû à une volte-face du président Habyarimana qui aurait temporisé pour recevoir du matériel militaire, des hélicoptères et des blindés notamment, via Mombassa au Kenya. Des armes venues d'Afrique du sud, d'Égypte et de France, selon Pasteur Bizimungu, au micro de Monique Mas.

Itw de Pasteur Bizimungu (Monique Mas) :

« Les négociations ont été suspendues par le maréchal Mobutu à cause de l'intransigeance du gouvernement rwandais qui refusait de reconnaître le FP comme opposition politique armée. Nous insistons sur le fait que nous sommes en guerre avec le gouvernement rwandais et que pour arrêter la guerre, il faut des pourparlers de paix. La conférence régionale sur les réfugiés qui ne comprend pas les deux parties en guerre ne peut pas se substituer à la négociation de paix. C'est une des questions qui se trouvent sur notre programme politique mais nous ne sommes pas un syndicat de réfugiés. Nous sommes un mouvement politique qui doit être reconnu comme tel. Le gouvernement rwandais n'est pas prêt à engager des négociations politiques, parce que dans la période qui a précédé la négociation, le gouvernement rwandais a été réarmé. Les armes provenaient d'Égypte, de France et d'Afrique du sud. L'Afrique du sud dont les avions ont reçu l'autorisation d'atterrir à Kigali. Et c'est à cause de ce facteur-là, le réarmement, que nous avons changé de tactique, passant de la guerre conventionnelle à la guerre de mouvement. La réplique du gouvernement de Kigali sur notre action militaire, c'est l'aggravation des conditions des détenus et que, tout récemment, nous avons reçu des demandes de la part du gouvernement rwandais pour arrêter la guerre et en contrepartie ils allaient libérer les prisonniers politiques. Ça veut dire que les prisonniers politiques sont devenus des otages. »

127/ Afrique midi (1990 JAF 0355 C)

P = Philippe Leymarie

T = 1500 membres et sympathisants du FP jugés à partir de la semaine prochaine.

C'est le gouvernement qui vient de l'annoncer.

P : Un grand procès en préparation, celui des membres du FPR Inkotanyi ou de leurs sympathisants. 1500 personnes au total. Selon le ministre de la Justice, la justice rwandaise dispose de suffisamment d'éléments actuellement pour déférer ces 1566 suspects devant les tribunaux. Le procès devrait débiter le 28 décembre devant la Cour de sûreté de l'Etat. Seuls les avocats rwandais seront habilités à défendre ces personnes.

Le MRAP, une organisation anti-raciste française, organisait à Paris justement une conférence sur la crise rwandaise de ces derniers mois avec des témoignages. Cela se passait hier. Le récit de Bernard Mérieux, l'un des responsables du MRAP, au micro de Monique Mas.

Itw de Bernard Mérieux (Monique Mas) :

« Ces témoins nous ont parlé d'exécutions sommaires d'opposants, de différentes ethnies, de la situation particulièrement atroce, en tout cas, pour les femmes qui ont été arrêtées. Ils ont surtout appuyé sur le fait qu'il y avait un certain nombre de camps secrets ou tenus secrets et où il y aurait des exécutions sommaires et des fausses communes. Le MRAP intervient. Nous en appelons à une plus grande attention des instances internationales et de la France sur la situation régnant dans ce pays. D'autant plus que la France a envoyé un certain nombre de parachutistes séjourner à Kigali pour protéger nos propres ressortissants. Alors nous disons que protéger nos propres ressortissants, peut-être ceci est nécessaire mais la sécurité de toute la population rwandaise est un élément important et qu'il y a aussi nécessité d'assurer la sécurité de tous les réfugiés dispersés dans les différents pays autour du Rwanda et désirant retourner dans leur pays d'origine. »

P : Autre commentaire, celui d'un des deux représentants du FPR aux négociations qui se déroulaient sous l'égide du président Le président zaïrois à la fin du mois dernier et qui ont échoué, Pasteur Bizimungu, toujours au micro de Monique Mas.

Itw de Pasteur Bizimungu (Monique Mas) :

Diffusée le matin

Extrait diffusé :

« ...Le gouvernement rwandais n'est pas prêt à engager des négociations politiques, parce que dans la période qui a précédé la négociation, le gouvernement rwandais a été réarmé. Les armes provenaient d'Egypte, de France et d'Afrique du sud.

L'Afrique du sud dont les avions ont reçu l'autorisation d'atterrir à Kigali. Et c'est à cause de ce facteur-là, le réarmement, que nous avons changé de tactique, passant de la guerre conventionnelle à la guerre de mouvement. La réplique du gouvernement de Kigali sur notre action militaire, c'est l'aggravation des conditions des détenus et que, tout récemment, nous avons reçu des demandes de la part du gouvernement

rwandais pour arrêter la guerre et en contrepartie ils allaient libérer les prisonniers politiques. Ca veut dire que les prisonniers politiques sont devenus des otages. »

128/ Afrique soir (1990 JAF 0355 D)

P = Assane Diop

T = Près de 1500 rebelles ou sympathisants du FPR seront jugés le 28 décembre prochain devant la Cour de sûreté de l'Etat. Les avocats étrangers seront persona non grata.

P : Plusieurs centaines de personnes, qualifiées de sympathisants du FPR, seront bientôt jugées par le pouvoir de Kigali. Ces procès devraient démarrer après les fêtes de Noël. La défense sera exclusivement assurée par des avocats rwandais, affirme le ministre rwandais de la Justice. Plus de précisions avec Jean Hélène.

Corr. de Jean Hélène de Nairobi :

« C'est devant la Cour de sûreté de l'Etat que s'ouvrira vendredi prochain le procès des membres du FPR. Deux groupes de détenus seront présentés au juge. D'une part, les rebelles capturés sur le champ de bataille, d'autre part les personnes soupçonnées d'appartenir au FPR, qui seraient au nombre de 1500 en détention préventive dans les geôles rwandaises, selon le ministre de la Justice. Ce ministre a encore déclaré que les audiences du procès seraient publiques, que les droits de la défense seraient scrupuleusement respectés, mais il a ajouté que les avocats étrangers ne seraient pas autorisés à venir assurer la défense des accusés. Le procès des membres du FPR va s'ouvrir dans un climat lourd de méfiance et d'insécurité. Certains observateurs constatent que depuis quelque temps, les autorités durcissent le ton vis-à-vis des rebelles et de leurs partisans. Dans le nord, les combats continuent, les maquisards n'ont pas désarmé et poursuivent leur stratégie d'attaques sporadiques. Des attaques que l'armée rwandaise parvient toutefois facilement à contenir. Il n'empêche que, dans la région de Kiyombe, les fusillades sont encore quotidiennes et que près de 30 000 villageois ont dû évacuer de la zone frontière avec l'Ouganda. »

- Journaux Afrique du 22 décembre 90 (1990 JAF 0356)

129/ Afrique matin (1990 JAF 0356 A)

P = Kamel Djaidier

T = On annonce le procès des sympathisants du FPR. Les avocats étrangers ne sont pas admis à ce procès.

P : On annonce bientôt le procès des sympathisants du FPR. La défense sera exclusivement assurée par des avocats du pays.

Corr. de Jean Hélène de Nairobi :
Diffusée la veille au soir

- Journaux Afrique du 27 décembre 90 (1990 JAF 0361)

130/ Afrique midi (1990 JAF 0361 C)

P = Muriel Pomponne

T = Début demain des procès contre plus d'un millier d'opposants. Selon le ministre de la Justice, les débats seront publics.

P : L'armée annonce avoir tué 540 rebelles au nord-est du pays. Une information qui tombe avant l'ouverture demain à Kigali du procès de 1566 opposants. Un procès devant la Cour de sûreté de l'Etat. Une trentaine de prévenus devraient être présentés devant les magistrats demain mais la procédure durera certainement plusieurs mois. Les opposants en exil craignent que le procès ne soit pas équitable. Ecoutez Vincent Murenzi, l'un deux au micro de Dominique de Courcelles.

Itw de Vincent Murenzi, opposant en exil (Dominique de Courcelles) :

« Nous avons des raisons de croire que ces gens encourent la peine capitale. Les chefs d'accusation, qui ont été avancés, sont tous fantaisistes. Nous pensons que ces motifs d'accusation ont été fabriqués de tout pièce pour pouvoir justifier les raffles qui ont eu lieu tout au début du conflit rwandais. Nous voulions souligner la gravité de ces problèmes-là, les conditions scandaleuses dans lesquels va se dérouler ce procès. Ces gens-là sont coupés du monde extérieur depuis trois mois, n'ont de contact ni avec leur famille, ni avec un défenseur éventuel. Le ministre rwandais de la Justice a déclaré qu'ils ne pouvaient pas se faire assister par des avocats étrangers. On parle d'avocats rwandais, en fait les termes utilisés sont „mandataires judiciaires“ qui ont d'ailleurs été commis d'office, car les listes sont affichées devant les prisons. Une partie, c'est des avocats d'affaires, l'autre partie, c'est des anciens officiers de police judiciaire, une autre partie est en prison actuellement. »

Itw du ministre rwandais de la Justice Thiophène Mujianama qui donne, lui, des garanties (Dominique de Courcelles) :

„Vous savez que le Rwanda n'a pas de barreau mais nous avons une loi qui a créé un corps de mandataires de la Justice. Notre Constitution garantit les droits de la défense. J'estime donc que tous les prévenus qui le désirent, qui veulent être assistés ou représentés en justice, peuvent choisir librement les mandataires. Pour cela, nous avons facilité l'accès à l'information, nous avons distribué dans toutes les prisons, à tous les parquets, la liste complète de tous les mandataires.

(Q. de D. de C. : Il n'y aura aucun observateur étranger d'organismes internationaux qui pourra assister à ce procès ?)

Le procès sera public. Que ce soit des organisations de défense des droits de l'homme, tout ceux qui désirent assister à ce procès, ils pourront suivre tout le déroulement de la procédure. »

- Journaux Afrique du 28 décembre 90 (1990 JAF 0362)

131/ Afrique midi (1990 JAF 0362 C)

P = Muriel Pomponne

T = Début aujourd'hui du procès de plus d'un millier d'opposants politiques.

P : Ouverture ce matin du procès d'un trentaine de ressortissants rwandais et ougandais soupçonnés de sympathie avec le FPR. Les 32 personnes qui comparaissent aujourd'hui ne sont que les premières d'une série de 1566 prisonniers, qui devront également rendre des comptes à la justice rwandaise. Alors, Dominique de Courcelles, plusieurs organisations internationales de juristes et de défense des droits de l'homme s'inquiètent des conditions dans lesquelles se déroule ce procès.

Pap. de Dominique de Courcelles :

„Oui, le manque de garanties juridiques, voilà ce que dénoncent ces organismes internationaux de juristes ou de défense des droits de l'homme. D'abord, aucun avocat étranger ne pourra assister les détenus, c'est ce qu'a décidé le ministre rwandais de la Justice, et ceci est tout à fait contraire à ce qui est stipulé dans les textes internationaux, notamment dans la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, une charte qui a été ratifiée par le Rwanda. Ensuite, ces organismes dénoncent les délais extrêmement courts laissés aux détenus et aux mandataires de justice rwandais pour organiser la défense. On ne connaît la date du procès que depuis huit jours. C'est peu de temps pour prendre connaissance des dossiers, surtout que les détenus ont été gardés au secret pendant plus de deux mois. C'est peu de temps aussi pour envoyer des observateurs, puisque ces derniers ont été finalement autorisés à assister au procès. Ce matin, d'ailleurs à son ouverture, il n'y avait encore aucun observateur d'arrivé, et aucun journaliste étranger non plus, ce qui est regrettable pour un procès d'une telle importance. Plusieurs accusés risquent la prison à vie, voire même la peine de mort.“

P : Le ministre des Affaires étrangères rwandais Casimir Bizimungu vient d'annoncer la tenue prochaine d'une conférence régionale sur la situation des réfugiés rwandais en vue d'envisager leur retour au pays. Pour l'instant, la date n'a pas encore été fixée.

Invité : Maître Adama Dieng, secrétaire général de la Commission internationale des juristes qui reviendra sur ce sujet :

Pas enregistré

132/ Afrique soir (1990 JAF 0362 D)

P = Assane Diop

T = Renvoi du procès des sympathisants ou militants présumés du Front national patriotique. Le ministre rwandais de la Justice déclare que c'est à la demande de la défense que cette décision a été prise.

P: Renvoi du procès des sympathisants et militants présumés du FPR. Les prévenus devraient être rappelés à la barre le 9 janvier prochain. Plus de 1 500 personnes sont sous les verrous au Rwanda, car considérées comme proches des rebelles rwandais. Dominique de Courcelles a demandé au ministre rwandais de la Justice les raisons de ce report.

Itw du ministre rwandais de la Justice Thiophène Mujianama (Dominique de Courcelles) :

« C'est la Cour de sûreté de l'Etat qui a décidé de reporter le procès sur demande des prévenus pour bénéficier d'un délai supplémentaire pour compléter leur moyen de défense. Ils disaient qu'ils n'ont pas eu le temps nécessaire pour lire tout le dossier, tel qu'il a été constitué par le parquet. Et le tribunal, pour donner les ... des droits de la défense comme le dit la Constitution, a donné une suite favorable à cette demande et il a accordé un délai supplémentaire de 8 jours. »

P : Un appel lancé par la Commission internationale des juristes, basée à Genève, aurait, semble-t-il, contribué au report du procès. La CIJ s'est notamment élevée contre l'interdiction faite aux avocats étrangers de participer à la défense des prévenus. On écoute Adama Dieng, secrétaire général de la Commission internationale des juristes.

Itw d'Adama Dieng, secrétaire général de la Commission internationale des juristes (Dominique de Courcelles) :

« ...Il est prévu au parc international sur les droits de l'unité politique, il est prévu par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, deux instruments qui sont ratifiés par le Rwanda. D'ailleurs, il a été clairement exprimé par l'Assemblée générale des Nations unies que, même lorsqu'un Etat n'a pas ratifié le pacte, l'article 14 qui prévoit le droit à la Défense est d'application universelle. Par ailleurs, la loi rwandaise prévoit elle-même que des avocats étrangers peuvent plaider dans ce pays.

(Q. de D. de C. : Le ministre rwandais de la Justice dit que c'est contraire à la loi rwandaise.)

Et bien, il faut le renvoyer à la lecture de l'article 80 E de la loi du 15 juillet 1975, qui prévoit donc que les avocats étrangers peuvent plaider avec l'autorisation préalable du garde des sceaux, ministre de la Justice. Or, dans le cas d'espèce, il n'a pas attendu que des avocats formulent la demande pour plaider. Il a tout simplement pris les devants en disant pas d'avocats, il y a assez d'avocats au Rwanda. Ce qui n'est pas vrai du reste, j'ai visité le Rwanda au mois d'août dernier et je me préoccupe justement d'aider le Rwanda à constituer un barreau et à former

suffisamment d'avocats pour que les droits de l'homme y soient mieux sauvegardés. »

P : Une conférence régionale sur les réfugiés devrait se tenir en Tanzanie en janvier prochain.

- Journaux Afrique du 31 décembre 90 (1990 JAF 0365)

133/ Afrique matin (1990 JAF 0365 A)

P = Yves Rocle

T = Une commission officielle recommande l'avènement du multipartisme.

P : Publication du rapport d'une commission nommée par le gouvernement rwandais, une commission qui se prononce pour le multipartisme.

Corr. de Jean Hélène de Kigali :

« La commission a donc opté pour une série de propositions qu'elle vient de rendre publique. Elle souhaite maintenant les faire discuter à travers le pays par les associations de tous les secteurs socioprofessionnels : paysans, magistrats, étudiants, en évitant soigneusement toute participation du parti unique rwandais. L'idée, selon M. Karemera, membre de cette commission, est d'impliquer le moins possible le MRND, le parti unique, dans cette procédure, puisque à terme, cela signifie une ouverture au multipartisme. Parmi les différentes propositions, on relève la limitation du nombre des mandats présidentiels à deux, la création d'un poste de Premier ministre, l'autorisation de créer des partis politiques indépendants à condition qu'ils soient non ethniques et basés au Rwanda. Aucune proposition spécifique toutefois à propos des réfugiés, puisque dit-on officiellement, tout en restant assez vague, cette charte va concerner tous les Rwandais. Après les débats, la Commission va en recueillir les suggestions, finaliser le rapport et le présenter au chef de l'Etat. Et tout cela avant le référendum, prévu au plus tard, pour le 15 juin prochain. Le temps presse. »

134/ Afrique midi (1990 JAF 0365 C)

P = Philippe Leymarie

T = La Commission sur le pluralisme recommande la création de plusieurs partis, la réduction du mandat présidentiel et la création d'un poste de Premier ministre. Vous entendrez son président.

Itw d'Edouard Karemera, président de cette commission nationale (au micro de Thomas ? notre confrère de la radio rwandaise) :

« Non seulement, il sera cette fois-ci admis qu'il est possible d'avoir dans le pays plusieurs partis mais il sera permis aux Rwandais d'adhérer ou de ne pas adhérer. Les partis politiques s'engagent à respecter la dépolitisation des forces des armées et de la police. Il est interdit aux magistrats toute activité politique de nature à compromettre leur indépendance ainsi que la confiance des justiciables. A ce titre, ils ne peuvent pas s'inscrire dans un parti. »

P : Des partis qui devront avoir le souci de la cohésion nationale et n'être ni ethnique, ni religieux. La Commission souhaite aussi une moralisation de la vie publique dans le pays. Ecoutez toujours Edouard Karemera.

« Il est interdit de profiter de ses fonctions pour s'enrichir et de se livrer au jeu des influences. Tout candidat à un poste de haute responsabilité publique doit faire la déclaration de ses gains et pouvoir justifier les acquisitions faites pendant l'exercice de ses fonctions. En aucun cas, le budget de l'Etat ne peut être utilisé pour le fonctionnement ou les intérêts des partis. »

P : La vie au Rwanda, alors qu'on a annoncé de nouveaux combats avec les rebelles, est toujours au ralenti, comme en témoigne notre envoyé spécial.

Corr. de Jean Hélène de Kigali :

« Depuis le 1^{er} octobre, rien n'a changé. Les routes du pays sont toujours aussi désertes car il faut une autorisation pour circuler d'une commune à l'autre... à la frontière burundaise, il faut trouver à embarquer dans une des rares voitures qui passent pour pouvoir rallier Kigali, après avoir traversé une dizaine de barrages militaires. A Kigali, le couvre-feu est toujours en vigueur. Les petits restaurants de la capitale ferment à la nuit tombée, la ville en devient sinistre. A Butare, l'université n'a pas réouvert et il est question de déclarer 91 année blanche pour les étudiants, raison de sécurité pour les professeurs ou alors crainte de manifestation étudiante, les avis diffèrent sur les causes de la fermeture du campus. L'activité touristique est en chute libre et les gorilles du parc des volcans s'ennuient. Au point de vue économique, si les prix ont augmenté, c'est essentiellement à cause de la dévaluation de novembre dernier. Les pénuries n'ont pas encore fait leur apparition car la route de la Tanzanie reste ouverte. A un carrefour, des petits vendeurs de légumes s'agitent autour d'une voiture. Vous voyez, lance un officiel, les rebelles peuvent nous couper la route, ils ne nous affameront pas, nous saurons nous débrouiller. Le pays semble s'installer pour longtemps dans cette vie au ralenti. »

Janvier 1991

P = présentateur

T = titres du journal

- Journaux Afrique du 04 janvier 91 (1991 JAF 0004)

135/ Afrique matin (1991 JAF 0004 A)

P = Kamel Djaider

T = Le procès des membres présumés du FPR a débuté hier. Le ministère public a déjà requis douze fois la peine de mort.

P : Les procès ont commencé hier pour les 1566 membres présumés du FPR. 13 d'entre eux ont comparu devant la Cour de sûreté de l'Etat et le ministère public a déjà requis douze fois la peine de mort. Carmen Bader a pu joindre le défenseur de ces prétendus membres du FPR. Il réagit après les réquisitoires du ministère public.

Itw de Maître Stanislas Mbonanpeca (défense) :

« Les inculpés se défendaient eux-mêmes. Malheureusement les prévenus qui ont plaidé aujourd'hui n'avaient aucune défense. Il s'agissait en somme de gens dans des coins un peu retirés, de la préfecture peut-être, qui ne savaient pas qu'une telle assistance existe ou peut-être, comme ils étaient loin de chez eux, personne n'a pu les aider pour essayer de trouver une assistance judiciaire.

(Q. de C. B. : Mais est-ce que, dans un cas comme ça, on ne prévoit pas une nomination d'office d'avocat ?)

Notre législation ne le prévoit pas malheureusement.

(Q. de C. B. : Et si par exemple, vous ou d'autres avocats, vous vous proposez pour les défendre, est-ce que c'est possible ?)

Je crois que c'est possible si on demande de les défendre et que eux acceptent. Mais malheureusement, pour les voir, étant en prison, il faut que le prisonnier vous ait déjà envoyé une procuration, sinon on ne peut pas vous le permettre. »

P : Voilà.

136/ Afrique soir (1991 JAF 0004 D)

P = Assane Diop

T = Réaction du ministre rwandais de la Justice à propos de la peine capitale requise contre des rebelles présumés. Ces personnes avaient été jugées hier sans la présence d'avocats.

P : Au Rwanda, de lourdes peines ont été requises hier contre des personnes soupçonnées d'appartenir à la rébellion. La peine capitale a été requise contre les prévenus, qui, selon les autorités, étaient en possession d'armes au moment de leur arrestation. Chose importante, ces prévenus ont été jugés sans la présence de défenseurs, c'est-à-dire d'avocats. Ghislaine Dupont a interrogé sur cette forme de procédure le ministre rwandais de la Justice.

Itw du ministre rwandais de la Justice (Ghislaine Dupont) :

« D'après la loi rwandaise, les prévenus peuvent choisir de plaider personnellement leur cause. Ils peuvent aussi choisir d'être assistés ou représentés par un mandataire. Vous savez aussi que j'ai disponibilisé la liste de tous les mandataires exerçant au Rwanda. Ce qui ont voulu choisir parmi les mandataires l'ont fait.

(Q. de G. D. : On sait, monsieur le Ministre, que ces jeunes paysans ne sont pas très au courant des procédures. Peut-être qu'ils n'ont pas pensé à réclamer un avocat parce qu'ils ne savent pas comment cela fonctionne ?)

Justement nous avons un service social dans les prisons et je leur ai demandé d'informer les prévenus que ceux qui veulent choisir un mandataire peuvent le faire et de donner la liste de ces mandataires.

(Q. de G. D. : Donc pour les treize prévenus, vous me confirmez que c'était un choix personnel de ne pas se faire défendre par un avocat ?)

Je crois oui.

(Q. de G. D. : Vous croyez ou vous êtes sûr, monsieur le Ministre ?)

Mais je suis sûr puisque je vous dis que nous avons un service de prison, nous avons un service social, nous avons informé tous les prévenus que ceux qui veulent choisir un représentant en justice, ils peuvent le faire. »

- Journaux Afrique du 24 janvier 91 (1991 JAF 0024)

137/ Afrique matin (1991 JAF 0024 A)

P = Yves Rocle

T = Les rebelles de nouveau à l'offensive. Ils se sont emparés hier de Ruhengeri, une des principales villes du pays.

P : Les rebelles de nouveau à l'offensive. Ils se sont emparés hier de Ruhengeri, une des plus importantes villes du pays. Une ville située dans le nord-ouest du Rwanda.

Corr. de Jean Hélène de Nairobi :

« C'est la première attaque d'envergure des rebelles du FPR depuis plusieurs mois. Après leur invasion surprise du 1^{er} octobre dernier, ils avaient peu à peu perdu du terrain face à une armée rwandaise qui se réorganisait. Depuis, les guérilleros se contentaient d'attaques sporadiques dans le nord du pays, à deux pas de la frontière ougandaise. La zone était même relativement calme depuis un mois mais Kigali avait récemment annoncé que les rebelles, entraînés en Ouganda, préparaient une nouvelle offensive. A la suite de quoi, le président ougandais s'était empressé de démentir

toute complicité entre son régime et les rebelles du FPR. Cette attaque sur Ruhengeri, la grande ville du nord, a d'autant plus surpris les observateurs que, d'après les rapports de l'armée à Kigali, le gros des troupes rebelles seraient formés de jeunes recrues peu entraînées et manquant visiblement de coordination. Le FPR tient maintenant Ruhengeri. C'est ce qu'on affirme à Paris, en précisant qu'une cinquantaine de Français et d'étrangers sont bloqués dans la ville. La question est de savoir comment l'armée rwandaise va pouvoir réagir à ce nouveau coup d'audace, qui intervient, il faut le noter, après l'annonce d'un sommet des chefs d'Etat de la région en février à Arusha, un sommet consacré à la question des réfugiés rwandais. »

P : Signalons que Paris envisage d'évacuer la centaine de Français et d'étrangers bloqués à Ruhengeri.

138/ Afrique midi (1991 JAF 0024 C)

P= Philippe Leymarie

T = L'armée aurait repris le contrôle de la ville-frontière de Ruhengeri, d'où deux cents personnes ont été évacuées cette nuit par l'armée française.

P : Le porte-parole du ministre des Affaires étrangères français, Daniel Bernard, a confirmé ce matin l'évacuation au Rwanda de près de deux cents personnes, qui étaient bloqués dans la ville de Ruhengeri envahie mardi dernier par plusieurs centaines de rebelles. Ce sont les parachutistes français toujours stationnés actuellement au Rwanda qui ont procédé à cette évacuation. Alors que selon la radio nationale rwandaise ce matin, l'armée aurait repris maintenant le contrôle de la ville de Ruhengeri, la troisième du pays située à la frontière avec l'Ouganda, au nord-ouest du Rwanda. Alors Monique Mas, qui sont les deux cents personnes évacuées cette nuit ?

Pap. de Monique Mas :

« Parmi eux une quarantaine de Français, une dizaine de Belges, d'Américains, de Canadiens et de Britanniques mais aussi des Egyptiens ou des Omanais, des représentants des autorités judiciaires et administratives rwandaises, résidant à Ruhengeri, ont également demandé à faire partie du convoi. Mais la majorité des évacués sont des coopérants, à l'exception des Omanais installés au Rwanda depuis des décennies. Sur les 150 parachutistes français débarqués au Rwanda en octobre dernier au début du conflit, 100 ont procédé à cette évacuation et cela derrière les forces gouvernementales rwandaises qui ont donc repris le centre ville de Ruhengeri hier soir. Au total, 128 adultes et une cinquantaine d'enfants ont été acheminés par camion à Kigali, où ils ont été répartis dans les hôtels en attendant un éventuel retour au calme. »

P : Oui, reste autour de Ruhengeri néanmoins une poignée de ressortissants étrangers dont l'évacuation n'a pas pu être programmée. Les hommes du FPR s'accrocheraient toujours actuellement dans la périphérie nord de cette ville de Ruhengeri.

Monique Mas :

« Oui, les forces gouvernementales s'efforcent d'ailleurs de les déloger. Hier en tout cas le FPR s'était emparé de la prison centrale et avait libéré tous les détenus. Parmi ceux-ci se trouveraient les auteurs de plusieurs tentatives de coups d'Etat et notamment celui de 80 contre le président Habyarimana. Il y aurait déjà une quarantaine de morts parmi les belligérants, un mort, un député rwandais, du côté des civils. C'est tout ce qu'on sait pour les civils. En tout cas, cet assaut donné par plusieurs centaines d'hommes du FPR est l'un des plus importants depuis novembre dernier. Il a d'autant plus surpris qu'il vise la ville natale du président Habyarimana, Ruhengeri, considérée comme une zone sanctuaire par Kigali. Kigali, qui voit dans cette offensive, une entreprise de déstabilisation régionale et surtout un mauvais coup porté à la conférence sur les réfugiés rwandais prévue en février à Arusha en Tanzanie.

P : Oui, Monique, vous avez pu joindre tout à l'heure Ferdinand ? , le directeur de l'Office rwandais d'information qui voit dans ces événements, dans l'attaque contre Ruhengeri, la main de la Libye.

Itw de Ferdinand ? , le directeur de l'Office rwandais d'information (Monique Mas) :

« D'après notre correspondant sur place, ces assaillants étaient composés d'un certain nombre de commandos libyens et ceux seraient ces derniers qui ont réussi à ouvrir les portes de la prison de Ruhengeri et ont libéré des prisonniers. La preuve vient des informations que nous détenons de ceux qui se sont échappés de la prison de Ruhengeri qui disent que ce sont les Arabes qui les ont libérés. Un prisonnier qui a été interrogé par notre envoyé dans la région, dans le sud de Ruhengeri, affirme bel et bien que c'est un Libyen qui l'a sorti de la prison. De là, nous sommes en train de supputer qu'il y avait un commando libyen, évidemment soutenu par les militaires ougandais et les assaillants du FPR.

(Q. M. M. : Quel est l'état de la situation ?)

Les derniers tirs, qui ont été entendus au cours de la nuit, se seraient passés vers une heure du matin et après cette heure-là, il n'y a pas eu de tirs. Pour le moment du moins, on peut conclure que les forces gouvernementales ont repoussé très fortement les assaillants. »

139/ Afrique soir (1991 JAF 0024 D)

P = Jean Diatta

T = Reprise des hostilités dans la guerre civile. Et cela à quelques semaines de la conférence régionale d'Arusha qui devrait se pencher sur le sort de deux millions de Rwandais exilés dans la région.

P : Les hostilités ont repris mardi au nord-ouest du pays avec l'attaque par le FPR de la ville de Ruhengeri. Hier soir, les troupes françaises basées à Kigali ont évacué 189 étrangers. On reparle donc d'une guerre civile qui dure maintenant depuis quatre mois.

Pap. de Monique Mas :

« Tout a commencé le 1^{er} octobre avec la tentative de retour en force de réfugiés rwandais d'Ouganda. Conduit par Fred Rwigyema, ancien chef d'état major de l'armée de libération ougandaise, le FPR lance sa première attaque dans la région de Kagitumba au nord-est du pays. Dans la nuit du 4 au 5 octobre, des tirs entendus à Kigali sèment la confusion et les autorités commencent à arrêter des milliers de personnes. Au même moment, la Belgique et la France envoient des parachutistes, officiellement pour assurer la sécurité et l'évacuation de leurs ressortissants. Le Zaïre, lui, envoie des soldats en renfort des troupes gouvernementales. Après quinze jours de combats incertains, Bruxelles suscite une rencontre en Tanzanie entre le président rwandais et son homologue ougandais, que Kigali accuse de soutenir le FPR. Il est alors question d'un cessez le feu bien sûr mais aussi d'une conférence régionale sur les réfugiés et d'une ouverture politique au Rwanda. D'autres rencontres suivront au Zaïre cette fois sans plus de résultats. Entre-temps, les troupes belges et zaïroises sont parties. Et puis fin décembre à Kigali s'est ouvert le procès des 1600 détenus accusés de complicité avec le FPR. En tout cas, à ce jour, le conflit, on le voit, n'est pas réglé, ni au plan militaire, ni au plan diplomatique. »

P : Le gouvernement rwandais reproche aux rebelles de reprendre les hostilités alors que doit se tenir le mois prochain à Arusha une conférence régionale sur les Rwandais réfugiés dans les différents pays d'Afrique de l'Est. Mais pour l'un des porte-paroles du FPR, Pasteur Bizimungu, il ne s'agit pas du tout de saboter ce sommet.

Itw de Pasteur Bizimungu (Monique Mas) :

“ Nous n'avons jamais rejeté la conférence régionale mais nous disons qu'elle ne peut pas tenir lieu de négociations.

(Q. de M. M. : Vous appliquez une tactique, disons, de guérilla. Est-ce que vous souhaitez tenir des villes ?)

Jusqu'à présent, nous menons une tactique de guérilla mais à un certain moment, il est évident que nous allons tenir des villes comme Ruhengeri et des territoires.

(Q. de M. M. : Les Français ont évacué hier un certain nombre de ressortissants étrangers. Vous avez laissé faire ?)

Oui, nous avons laissé faire et si vous demandez de la coopération dans la mesure du possible, nous pouvons coopérer. Encore une fois, nous ne voulons pas nous en prendre ni à la personne des Français, ni à d'autres personnes civiles. Tant que le gouvernement français nous a rassurés que ses troupes sont là pour assurer la sécurité des ressortissants étrangers n'est pas en soit un problème. Quant aux civils de la région, comme nous sommes en train de mener une guerre de libération, nous avons intérêt à avoir de bons rapports avec la population. Depuis le début du conflit, nous avons essayé d'entrer en contact avec la population mais aussitôt que nous nous retirions, l'armée rwandaise venait et faisait des représailles sur la population. »

P : Comme je vous l'ai déjà dit, 189 étrangers et une cinquantaine d'enfants ont été évacués hier sur Kigali par les troupes françaises. Caroline Dumet a demandé au ministre français de la Coopération, Jacques Pelletier, s'ils allaient être rapatriés sur la France.

Itw du ministre français de la Coopération, Jacques Pelletier (Caroline Dumet) :
« Pour l'instant, non. Il n'y a aucune raison. On l'a déjà fait une fois. Il faut attendre un peu pour voir ce qui va se passer. Pour l'instant, à part sur les frontières, il ne semble pas y avoir de difficultés à l'intérieur du Rwanda. »

P : Télégramme diplomatique. A Ruhengeri, la situation serait confuse. Mais l'armée rwandaise contrôlerait aujourd'hui la majeure partie de la ville.

- Journaux Afrique du 25 janvier 91 (1991 JAF 0025)

140/ Afrique matin (1991 JAF 0025 A)

P = Yves Rocle

T = Situation toujours floue à Ruhengeri. L'armée affirme avoir repris la ville aux rebelles.

P : Situation floue au Rwanda. Les rebelles avaient lancé une offensive surprise vendredi matin sur Ruhengeri, une des principales villes du pays située dans le nord-ouest. A Kigali, on annonce que les rebelles ont été repoussés. De source diplomatique toutefois, on précise qu'il est bien difficile de dire si les rebelles sont réellement repassés de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire en Ouganda. Quoi qu'il en soit, la prise de cette ville indique un changement de stratégie de la guérilla. Pasteur Bizimungu, le porte-parole du FPR, le confirme au micro de Monique Mas.

Itw de Pasteur Bizimungu (Monique Mas) :

Diffusée la veille au soir

Extrait diffusé :

que les troupes gouvernementales ont repoussé les rebelles au-delà de la frontière avec l'Ouganda.

Itw de Georges Martres, ambassadeur de France à Kigali (Monique Mas) :

« C'est pas tout à fait exact. Les forces gouvernementales se sont emparées à nouveau de Ruhengeri dans la journée d'hier mais les rebelles sont encore en position sur les flancs du parc national des volcans. Et d'autre part, les concentrations, qui sont signalées, sont de l'autre côté de la frontière et, par conséquent, sont susceptibles de menacer la ville de Gisenyi. Nous n'avons pas voulu prendre de nouveaux risques comme à Ruhengeri et quoi que la ville de Gisenyi soit à notre connaissance actuellement calme, nous avons conseillé aux Français et aux expatriés de regagner Kigali dans la journée d'hier...

(Q. de M. M. : il s'agit essentiellement de coopérants ?)

Alors il s'agit essentiellement de coopérants mais aussi de certains agents d'entreprises privées. Il faut signaler que les religieux et les gens qui travaillent dans des organismes religieux ont pour la plupart refusé de quitter aussi bien la zone de Ruhengeri que la zone de Gisenyi. Ils ont préféré rester sur place avec les personnes, et notamment les élèves, dont ils ont la charge. »

P : L'opération d'évacuation a été effectuée de nouveau par les parachutistes français stationnés au Rwanda depuis le déclenchement des premiers troubles. Alors est-ce que la présence des troupes françaises ne pèse pas sur le débat, sur le conflit en cours au Rwanda, la réponse de l'ambassadeur.

« Les consignes sont très sévères à cet égard. Les troupes françaises ne doivent pas stationner sur les lieux des combats. Elles se sont présentées à Ruhengeri dans un délai extrêmement bref, dans la soirée d'avant-hier. Elles ont rassemblé les personnes à rapatrier dans un délai très court, en deux heures, et elles les ont ramenées le soir même à Kigali, essentiellement justement, pour ne pas qu'on puisse considérer qu'elles étaient impliquées dans les combats.

(Q. de M. M. : est-ce que vu de Kigali, vous avez l'impression que ce conflit peut se résoudre sur le terrain militaire ?)

Ca me paraît difficile qu'il se résolve sur le terrain militaire parce qu'il y a deux positions qui sont nettement tranchées. D'une part, le FPR, semble-t-il, exige d'être reconnu comme mouvement militaire armé. D'autre part, le gouvernement rwandais n'admet pas cette reconnaissance d'un mouvement militaire qui l'agresse à partir d'un territoire étranger. Et donc par conséquent, à ce stade, les parties en présence semblent équilibrées, sur le plan militaire. Il est évident qu'on perçoit mal une solution militaire dans un sens ou dans un autre. »

P : ...Quant aux évacués de Ruhengeri et de Gisenyi, et bien, ils attendent dans les hôtels de Kigali un éventuel retour au calme.

- Journaux Afrique du 26 janvier 91 (1991 JAF 0026)

142/ Afrique matin (1991 JAF 0026 A)

P = Yves Rocle

T = Affrontements entre les forces ougandaise et rwandaise jeudi à la frontière entre les deux pays. Bilan : deux morts côté rwandais.

P : L'armée rwandaise sur tous les fronts. Elle semble non seulement avoir repris le contrôle de Ruhengeri, la grande ville du nord-ouest, mais elle a apparemment tenté de repousser les guérilleros du FPR de l'autre côté de la frontière. Les forces de Kigali auraient même pénétré sur le territoire ougandais jeudi. De brefs affrontements entre armées rwandaise et ougandaise auraient alors éclaté. Bilan : deux morts côté rwandais.

Corr. de Jean Hélène de Nairobi :

« Il ne fait guère de doute que, selon un scénario devenu classique, les maquisards du FPR, après avoir investi Ruhengeri mercredi pendant quelques heures, ont été pourchassés par l'armée rwandaise jusqu'en territoire ougandais, à moins de dix km de là, territoire qui, d'après tous les observateurs, est en quelque sorte le sanctuaire des insurgés. Le président ougandais affirmait encore cette semaine n'avoir pas toujours connaissance des agissements des rebelles. Et comme les rebelles du FPR, il dément que les guérilleros utilisent l'Ouganda comme une base arrière. L'armée ougandaise, qui n'a jamais vu un combattant du FPR passer la frontière, se manifeste pourtant dès que les soldats rwandais tentent, eux, de passer en Ouganda à la poursuite des rebelles. Au cours de ces derniers mois, il y a eu plusieurs escarmouches de ce genre. Est-ce que les rebelles cherchent à provoquer délibérément un affrontement plus grave entre soldats rwandais et ougandais ? Possible. Il s'agit alors d'une provocation devant laquelle le Rwanda doit faire preuve de retenue face à son puissant voisin. »

P : L'armée rwandaise semble avoir repris le contrôle de toutes les villes du pays. Je vous signale que les troupes françaises avaient procédé à une deuxième opération d'évacuation jeudi. Quelques 63 étrangers présents à Gisenyi avaient été évacués. Gisenyi est une ville du nord-ouest du Rwanda. Et cette ville semblait menacée par les rebelles, c'est du moins ce qu'on affirme à l'ambassade de France à Kigali.

143/ Afrique midi (1991 JAF 0026 C)

P = Philippe Leymarie

T = Plus de cent morts parmi les rebelles, affirme Kigali. Des combats ont eu lieu par ailleurs entre forces rwandaise et ougandaise à la frontière.

P : La guerre civile au nord-ouest du Rwanda. Le gouvernement de Kigali affirme que l'armée a tué plus de cent rebelles lors de la reconquête jeudi dernier de la ville de Ruhengeri. C'est ce même jour que des affrontements brefs mais qui ont tout de même fait deux morts côté ougandais ont eu lieu entre soldats ougandais et rwandais dans un village de la frontière. Le calme était revenu hier dans cette région.

Corr. de Jean Hélène de Nairobi :

Diffusée le matin

P : Et ce puissant voisin, c'est donc l'Ouganda. Il se trouve qu'aujourd'hui, Yoweri Museveni fête ses cinq ans d'accession au pouvoir...

Février 1991

P = présentateur
T = titres du journal

- Journaux Afrique du 03 février 91 (1991 JAF 0034)

144/ Afrique matin (1991 JAF 0034 A)

P = Yves Rocle
T = La peine de mort pour sept sympathisants du FP. Le procès a eu lieu en l'absence de tout avocat.

P : La Cour de sûreté de l'Etat condamne à mort sept sympathisants des rebelles du FPR. Un verdict très lourd qui intervient moins d'une semaine après la nouvelle offensive du Front sur la ville de Ruhengeri dans le nord-ouest du pays. La tension militaire ne serait d'ailleurs pas étrangère à cette sévérité du tribunal. Il faut aussi signaler qu'aucun avocat n'était là pour défendre les accusés. Ecoutez Filip Reyntjens, il est professeur à l'université de Bruxelles. Il a été contacté à la dernière minute pour tenter précisément de défendre ces accusés.

Itw de Filip Reyntjens, professeur à l'université de Bruxelles (Monique Mas) :
« Les avocats rwandais, maîtres Bonami et ?, m'ont contacté pour dire qu'ils estimaient qu'étant menacés de mort, des coups de fil anonymes de la part du public apparemment, je crois que les autorités ne sont pas en cause. Mes avocats m'ont annoncé qu'ils ne pouvaient plus plaider librement et que, dans ces cas-là, ils préféreraient se retirer. C'est seulement au moment où ils ont annoncé qu'ils se voyaient obliger de se retirer que j'ai décidé d'intervenir. Nous avons d'abord essayé les deux avocats rwandais et moi-même de convaincre le ministre de la Justice qu'il serait mieux que la Cour de sûreté de l'Etat décide elle-même de remettre le procès pour me permettre de préparer une plaidoirie. Pour attendre un peu que la situation militaire se tasse, le ministre, estimant que l'opinion publique ne comprendrait pas une nouvelle remise, a refusé d'intervenir dans ce sens. L'audience a été ouverte par le président jeudi matin mais les avocats n'étaient donc pas présents. »

145/ Afrique midi (1991 JAF 0034 C)

Pas de mention du Rwanda

146/ Afrique soir (1991 JAF 0034 D)

Pas de mention du Rwanda

- Journaux Afrique du 05 février 91 (1991 JAF 0036)

147/ Afrique soir (1991 JAF 0036 D)

P = Assane Diop

T = Les sept condamnations à mort prononcées au Rwanda contre des rebelles présumés suscite la protestation de la Commission internationale des juristes, une organisation basée à Genève.

P : La Commission internationale des juristes, basée à Genève, déplore les condamnations à mort prononcées contre sept rebelles présumés au Rwanda. La CIJ souligne notamment que les sept condamnés ont plaidé non coupable. Dans quelles conditions se sont déroulés ces procès menés par la Cour de sûreté de l'Etat rwandais, c'est la question que Ghislaine Dupont a posée à Philippe Dayden, qui suit ces procès pour la Commission internationale des juristes.

Itw de Philippe Dayden (Ghislaine Dupont) :

« J'ai découvert tout d'abord que la plupart des dossiers des gens qui sont emprisonnés là-bas sont des dossiers qui sont pratiquement vides. Il s'agit tout au plus de sympathisants mais ce ne sont, en tout cas, pas des gens qui ont été pris les armes à la main. Et le problème, quand je suis arrivé, c'est que j'ai trouvé un pays traumatisé par les événements de l'année passée et qui cherche à faire, c'est vrai, que les procès se déroulent de la manière la plus conforme aux droits de l'homme. Cela dit, ces procès, s'ils ont bien commencé, se sont malheureusement ensuite déroulés d'une manière qui n'est pas acceptable pour les droits de la défense. En particulier, le verdict a été rendu sous la pression populaire. Je m'explique. Les circonstances politiques ont été telles que le pays a été à nouveau attaqué par les rebelles au moment même du procès. Hors ce procès, il aurait fallu le renvoyer. Plusieurs voix se sont élevées dans le pays pour le demander, dont celles d'observateurs étrangers et le ministre de la Justice, en particulier, n'a pas voulu le faire. Et c'est une très grave erreur parce que l'opinion publique a pris une telle ampleur dans son hostilité à l'égard des prévenus, qu'ils étaient condamnés d'avance. Il faut aussi relever que le président de la République, depuis huit ans, n'exécute plus les condamnations à mort. Dans ce sens, qu'il commue toujours ces peines. Il me l'a confirmé lorsque je l'ai rencontré. Il n'entend pas faire exécuter ces condamnations à mort qui viennent d'être prononcées. Toutefois, il faut quand même relever que le droit de grâce, précisément, est le droit du prince. Il suffirait que la situation devienne encore plus tendue, voire même que le régime tombe, pour que malheureusement peut-être ces condamnations soient exécutées. »

P : Sachez que 4 000 personnes sont sous les verrous au Rwanda. Elles sont soupçonnées d'appartenir à la rébellion ou qualifiées de sympathisants des maquisards. A noter que les rebelles du FPR auraient lancé de nouvelles attaques dans le Nord du Rwanda. En tout cas, c'est ce que rapporte l'Agence France Presse.

- Journaux Afrique du 16 février 91 (1991 JAF 0047)

148/ Afrique midi (1991 JAF 0047 C)

P = Dominique de Courcelles

T = Les sept rebelles condamnés à mort ne seront pas exécutés. C'est ce qu'a annoncé le ministre rwandais de la Justice.

P : Le ministre de la Justice du Rwanda annonce des mesures de clémence vis-à-vis des sept rebelles condamnés à mort. Il a déclaré hier à Genève qu'ils ne seraient pas exécutés.

Corr. de Laurent Mossu de Genève :

« Les huit condamnés à mort n'ont pas été exécutés et ne le seront vraisemblablement pas. Le docteur Sylvestre Nsanzimana, nouveau ministre de la Justice du Rwanda, l'a affirmé à Genève au cours d'une conférence de presse tenue en marge de la Commission des droits de l'homme. Sa participation à cet organe important de l'Onu se veut un témoignage et une assurance de la ferme volonté des autorités de respecter les libertés fondamentales. Longuement, le ministre s'expliquera sur les événements d'octobre dernier, les arrestations et les procès qui s'en sont suivis. Il ne démentira pas les charges portées contre les autorités par la Commission internationale des juristes, exprimant une vive inquiétude sur le non-respect de l'état de droit au Rwanda. Le ministre, qui, à l'époque des faits, assumait les fonctions de secrétaire général adjoint de l'OUA, estime que les réactions incontrôlées de la population lors des récentes audiences de justice sont à mettre au compte de mouvements d'exaspération d'une foule dont l'attitude a soudainement échappé à tout sens commun. Ce n'est en tout les cas pas, alors que le gouvernement recherche l'unité et la réconciliation, que des mesures irréversibles seront prises, a assuré le ministre de la Justice. Visiblement soucieux d'apaiser les dissensions, il annoncera au contraire le recours à la clémence via des gestes d'apaisement. »

P : A l'issue de sa conférence de presse, le ministre a par ailleurs précisé qu'il y avait toujours 3 676 personnes emprisonnées au Rwanda, toutes soupçonnées de complicité avec les rebelles depuis l'offensive qu'ils ont menée au Rwanda en octobre dernier. Ils attendent d'être jugés.

- Journaux Afrique du 19 février 91 (1991 JAF 0050)

149/ Afrique midi (1991 JAF 0050 C)

P = Philippe Leymarie

T = La guerre civile au Rwanda. Un sommet régional depuis ce matin à Dar es-Salam autour du sort des réfugiés, qui sont la clé de cette guerre.

P : Pourront-ils mettre un terme à la guerre civile au Rwanda ? Cinq chefs d'Etat de la région, ceux du Rwanda, d'Ouganda, du Kenya, du Burundi et de Tanzanie, ainsi que le Premier ministre du Zaïre, en débattent à partir de ce matin, avec pour objectif le règlement de l'affaire des réfugiés dans cette région. Et c'est toute la clé du conflit actuel, Donaig Le Du.

Pap. de Donaig Le Du :

« Ils sont 461 000 d'après les estimations du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. 461 000 Rwandais, pour la plus grande partie d'ethnie tutsi, qui ont fui leur pays depuis une trentaine d'années et vivent dans les cinq pays limitrophes : le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya et le Zaïre. Depuis le 1^{er} octobre et le début de l'offensive des rebelles du FPR, les autorités de Kigali ont pris la décision de faciliter le retour de ces exilés. Alors que le président Habyarimana s'était souvent opposé au retour de ces exilés, arguant du manque de terre et de la surpopulation, il a reconnu dans un discours prononcé vendredi dernier que le retour au pays était pour eux un droit légitime. Le sommet qui a commencé ce matin a donc théoriquement pour but l'organisation des modalités pratiques du retour des réfugiés, et en particulier les conditions matérielles de ce retour. Pourtant, cette réunion se tient dans un contexte de guerre et à cause de la guerre. En principe, le président ougandais qui joue les intermédiaires a obtenu des rebelles qu'ils observent un cessez le feu. La trêve est en vigueur en principe depuis hier matin mais le gros problème, c'est que les rebelles risquent fort de se voir exclus de ce processus. En effet, le président Habyarimana, qui promet l'amnistie générale aux réfugiés qui rentreraient, qui s'engage aussi à garantir leur participation à la vie nationale, précise que ceux qui auront porté les armes contre leur patrie ne bénéficieront pas de cette amnistie. »

P : Oui et ce matin, le FPR stigmatise, dit-il, le fait que le gouvernement rwandais s'obstine à vouloir impliquer l'Ouganda dans ce conflit armé en prétendant que les attaques se feraient à partir du territoire ougandais et que les rebelles se replieraient sur ce pays, l'Ouganda. Ce qui donc, selon le FPR, serait faux.

150/ Afrique soir (1991 JAF 0050 D)

P = Jean Diatta

T = En Afrique de l'Est, sommet des chefs d'Etat sur les réfugiés rwandais aujourd'hui à Dar es-Salam. Il s'agit aussi de tenter de mettre fin à la guerre civile au Rwanda.

P : Sommet des chefs d'Etat d'Afrique orientale aujourd'hui à Dar es-Salam. Etaient présents les présidents du Rwanda, d'Ouganda, du Burundi et le Premier ministre du Zaïre ainsi que le secrétaire général de l'OUA et un représentant du HCR. Le président du Kenya Arap Moi n'a pas effectué le déplacement pour ne pas avoir à rencontrer l'Ougandais Yoweri Museveni, qui l'accuse de vouloir déstabiliser son pays. A l'ordre du jour de ce sommet de Dar es-Salam, le problème des centaines de milliers de réfugiés rwandais dans les différents pays de la région. Des réfugiés qui souhaiteraient rentrer chez eux, et c'est ce qui a provoqué d'ailleurs l'actuelle guerre civile.

Pap. de Donaig Le Du :

« Ils sont près d'un demi million, 461 000 précisément selon les estimations du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Pour la plupart d'ethnie tutsie, ils se sont réfugiés depuis une trentaine d'années au Burundi, en Ouganda, en Tanzanie, au Kenya et au Zaïre. La réunion de Dar es-Salam a pour but l'organisation pratique et notamment financière du retour de ceux des exilés qui souhaitent rentrer au pays. Le président Habyarimana qui arguait jusqu'à présent du manque de terre et du manque de moyens a admis en effet vendredi dernier que le droit au retour était légitime. Au centre pourtant de cette réunion, la guerre qui oppose depuis le 1^{er} octobre dernier les rebelles du FPR, des exilés justement, à l'armée régulière rwandaise. Le président ougandais, accusé à plusieurs reprises de laisser les rebelles se replier sur son sol, affirme avoir obtenu un cessez le feu applicable en principe depuis lundi matin. Mais si le président Habyarimana promet une amnistie générale aux réfugiés qui souhaitent rentrer au pays, il précise pourtant que ceux qui ont porté les armes contre leur pays seront exclus de cette amnistie. »

- Journaux Afrique du 20 février 91 (1991 JAF 0051)

151/ Afrique matin (1991 JAF 0051 A)

P = Yves Rocle

T = Le président Habyarimana propose une amnistie à tous les rebelles.

P : Réunion hier en Tanzanie des chefs d'Etat tanzanien, burundais, rwandais, ougandais ainsi que le Premier ministre du Zaïre. Un sommet à huis clos consacré à la question des réfugiés dans la région et notamment au Rwanda. Premier résultat : le président du Rwanda propose une amnistie générale. Elle concerne, je cite, les rebelles mais aussi tous les autres Rwandais qui ont agi contre les intérêts de l'Etat.

Pap. de Monique Mas :

« C'est sans doute une avancée par rapport aux premières propositions du gouvernement rwandais, qui excluait ses contestataires en armes de l'amnistie promise la veille aux seuls réfugiés. Des réfugiés rwandais auxquels le président Habyarimana avait déjà concédé vendredi un droit légitime au retour au pays. Le président rwandais s'engageait même à garantir leur participation à la vie nationale. Une autre avancée par rapport au temps où le président Habyarimana s'opposait au rapatriement de ces réfugiés, en majorité tutsi, où il invoquait le manque de terre et la surpopulation au Rwanda. Mais c'était avant la tentative de retour en force des troupes du FPR. Et puis aujourd'hui, la question des rebelles du FPR menace fort de s'enliser sur le terrain militaire. Le FPR, pour sa part, se défend bien d'être, comme il le dit, le parti des réfugiés. Ses ambitions politiques sont bien plus larges. De cela, le gouvernement rwandais n'a guère envie de parler. Restait donc la conférence nationale sur les réfugiés. Une manière indirecte de répondre au problème posé par le FPR. »

152/ Afrique soir (1991 JAF 0051D)

P = Jean Diatta

T = Alors que l'on signale de nouveaux combats entre l'armée et les rebelles du FP, les chefs d'Etat de la région ont demandé au président Mobutu de négocier un cessez le feu.

P : Le sommet des chefs d'Etat d'Afrique de l'Est qui s'est tenu hier en présence des chefs d'Etat tanzanien, burundais, rwandais, ougandais ainsi que du Premier ministre du Zaïre. Ce sommet qui avait pour objet de résoudre les cas des centaines de milliers de réfugiés rwandais, dont le désir de rentrer au pays est à l'origine de l'actuelle guerre civile. Cette réunion de Dar es-Salam s'est donc terminée hier sur des propositions mais il reste encore beaucoup d'inconnus, Ghislaine Dupont.

Pap. de Ghislaine Dupont :

« Oui, beaucoup de décisions restent floues. Premier point : le président zaïrois a été chargé de négocier dans les deux semaines un cessez le feu entre l'armée et les rebelles du FP. Mais de son côté, le chef de l'Etat ougandais s'était lui engagé dimanche dernier à obtenir du FPR un cessez le feu sans condition, cessez le feu qui devait entrer en vigueur lundi dernier. Bizarrement, les rebelles expliquaient ce même lundi qu'ils n'avaient reçu aucune notification officielle et d'ailleurs sur le terrain, les attaques se sont poursuivies. Hier, le FPR a lancé une offensive au nord-ouest du pays. Deuxième point : le président rwandais a offert pendant cette conférence de Dar es-Salam une amnistie à l'opposition. Là encore, les conditions ne sont pas très claires. Dans le texte de la déclaration finale, l'amnistie concerne les rebelles et plus largement les opposants et serait effective après un éventuel cessez le feu. Hors sur cet article précis de la déclaration, le gouvernement rwandais a émis des réserves. Enfin troisième point, le problème des réfugiés, qui est à l'origine des